



CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE MIXTE

JOINT INTERPARLIAMENTARY COUNCIL

## Procès-verbal

Réunion n° 143

Le 4 février 2015

Le Conseil interparlementaire mixte (CIM) se réunit aujourd'hui, à 15 h 35, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de Joe Comartin, député.

Représentant le Sénat : les honorables David Tkachuk, Marjory LeBreton et Jim Munson, sénateurs.

Représentant la Chambre des communes : Joe Comartin, Dave Mackenzie, Sadia Groguhé et Frank Valeriote, députés

### Présents

#### De la Direction des affaires internationales et interparlementaires

Patrice Martin, greffier principal adjoint, Associations parlementaires  
Gérald Lafrenière, greffier principal adjoint, Échanges parlementaires  
Marie-Andrée Rainville, gestionnaire, Planification et administration des ressources

#### Du Sénat

Sloan Mask, conseiller financier, Planification et rapports corporatifs, Direction des finances et de l'approvisionnement

#### De la Chambre des communes

Naim Bellemare, conseiller financier principal, Politiques et planification financière

### 1. Adoption du procès-verbal

Sur une motion de Dave Mackenzie, le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2014 est adopté.

### 2. Demandes budgétaires supplémentaires

Le Conseil examine des demandes de fonds supplémentaires venant de l'Association parlementaire Canada-Europe et de l'Association parlementaire Canada-Afrique

Après un débat, sur une motion de M. Mackenzie, il est convenu que l'Association parlementaire Canada-Europe se verra attribuer un montant supplémentaire de 8 000 \$, et l'Association parlementaire Canada-Afrique, un montant supplémentaire de 50 000 \$, afin de financer leurs activités à venir.

### 3. Assemblées générales annuelles

Après un débat, sur une motion de Dave MacKenzie, il est convenu que les coprésidents écriront à tous les présidents et les coprésidents des associations parlementaires pour leur rappeler qu'ils sont obligés de tenir une assemblée générale annuelle en 2015, même si c'est une année électorale.

### 4. Frais d'adhésion aux associations

Le Conseil se penche sur une proposition présentée par Joe Preston, député, lors d'une réunion précédente, selon laquelle les parlementaires paieraient leurs frais d'adhésion aux associations parlementaires une fois par législature plutôt qu'une fois par année, selon les modalités actuelles.

Après un débat, sur une motion de Dave MacKenzie, il est convenu que la pratique actuelle qui consiste à payer les frais d'adhésion une fois par année sera maintenue.

À 16 h, la séance du Conseil est levée jusqu'à nouvelle convocation des coprésidents.

Le greffier,  
Eric Janse